

sage pour l'informer que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants:

Bill n° C-211, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1968.

Bill n° C-212, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

LA SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

● (6.50 p.m.)

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1968.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

M. l'Orateur: Je vois que le solliciteur général aimerait prendre la parole.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement officiel, je pourrais peut-être dire un dernier mot. J'aimerais dire à tous les députés combien j'ai apprécié leur aide et leur collaboration durant la courte période où j'ai été leader suppléant du gouvernement. Permettez-moi de vous souhaiter, monsieur l'Orateur, dans ce climat de cordialité et de bonne volonté, une intersession agréable et fructueuse.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, quelle que soit ma position durant les brèves remarques qui suivent, elle sera même plus fugace encore que celle du préopinant du côté gouvernemental, mais je veux en profiter pour vous souhaiter un congé agréable, un repos réparateur et de Joyeuses Pâques. Beaucoup de choses peuvent arriver avant que vous reveniez présider cette Chambre difficile.

J'espère aussi que les amis à ma gauche auront un congé agréable, et je leur souhaite de Joyeuses Pâques. J'espère qu'ils en tireront pleinement parti sous l'angle qualitatif pour en compenser la regrettable brièveté.

Il est assez difficile de former des vœux de bonheur pour les députés ministériels. Les étoiles nous prédisent que huit sur neuf seront bientôt profondément déçus. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'ils auront la force de supporter leurs désappointements. Joyeuses Pâques!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes très heureux d'unir nos félicitations à celles qu'on a offertes à Votre Honneur et à tous les membres de la Chambre. Je ne peux que dire à mon bon ami le député de Queens:

[Français]

«Vous êtes très gentil».

[Traduction]

M. Bert Leboe (Cariboo): Je ne peux que dire: «Nous aussi».

M. l'Orateur: Je remercie les députés pour leurs aimables et bienveillantes paroles. La seule façon de leur rendre la pareille, c'est de dire que nous nous reverrons le 23 avril.

Vu qu'il est six heures passées et conformément à une ordonnance spéciale du mercredi 20 mars, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 23 avril, à deux heures et demie de l'après-midi.

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS
1c, 5c, 25c.

CONSEIL DU TRÉSOR
7c, L117c.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES
15c, 17c.